DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR Arrondissement de DINAN Canton de DINAN-OUEST Commune de QUEVERT Envoyé en préfecture le 17/10/2022 Reçu en préfecture le 17/10/2022 Affiché le

ID: 022-212202592-20221014-2022_071-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27; de présents = 22; de votants = 26

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 06/10/2022 Date de publication : 19/10/2022

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Françoise LEOST-TREMEL (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Anne CHARRÉ (pouvoir à Brigitte JUGUE-FOURNET)

ABSENTS: Valérie BRUGALAY

SECRETAIRE DE SEANCE: Mélanie RIO

44 >>

AFFAIRE 2022.071: SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ECOWATT

Pour collecter et mettre en place des actions concrètes et coordonnées, et compte tenu du contexte de tension énergétique qui risque de s'amplifier à l'hiver 2022-2023, le RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) proposent aux acteurs publics la signature d'une charte ECOWATT dans une nouvelle version adaptée à l'urgence énergétique.

Ecowatt est un dispositif citoyen qui permet aux particuliers, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Ecowatt qualifie ainsi en temps réel le niveau d'électricité disponible et le niveau de consommation. A chaque instant, des signaux guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité.

De par leur spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec le citoyens, les collectivités et acteurs publics des territoires occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie.

Par la signature de la Charte, la Ville de Quévert souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Elle choisit de concrétiser cet engagement par la réalisation d'actions telles que :

- La réduction des périodes d'éclairage public : extinction de l'éclairage public entre 21h30 et 6h30
- La régulation des radiateurs dans les bâtiments communaux, et un maintien de la température de consigne du chauffage à 19 ° dans les locaux occupés
- Le déploiement des LED
- La mise en place d'actions de sensibilisation aux éco-gestes auprès du grand public : participation à l'opération « le jour de la nuit », exposition à la bibliothèque municipale, actions auprès des jeunes publics, publications sur les supports de communication
- La mise en place d'actions de sensibilisation auprès des usagers des bâtiments : personnel municipal, élus, associations etc. : voie d'affichage dans les bâtiments, réunions du personnel etc.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022 Reçu en préfecture le 17/10/2022 Affiché le

ID: 022-212202592-20221014-2022_071-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE DECIDE DE SIGNER la charte d'engagement ECOWATT.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, Philippe LANDURÉ